

# Le règlement intérieur

## GENERALITES

- 1- L'élève ou son représentant légal certifie vérifier auprès de son médecin être autorisé à la pratique de la danse.
- 2- Les membres du bureau de l'association et/ou les professeurs sont autorisés à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence (pompiers, médecin, hôpital....).
- 3- L'association n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans son établissement.
- 4- L'association est assurée par la SMACL pour le risque RESPONSABILITE CIVILE. Dans le cas éventuel de blessures dans l'enceinte de l'école, il vous appartient de souscrire l'assurance nécessaire.
- 5- L'élève s'engage, tout comme l'association, à respecter les adhérents, le matériel et les locaux ; ainsi que les valeurs de respect et bienveillance au sein de l'association.
- 6- L'inscription implique votre autorisation pour apparaître sur photos et vidéos pour toute utilisation dont l'association jugera utile. Si vous refusez, merci de nous faire parvenir un courrier dans les 15 jours qui suivent l'inscription.

## LES COURS

- 1- L'inscription est un engagement sur 9 mois (aucun remboursement ne sera effectué).  
L'association s'engage auprès de ses professeurs à assurer le cours jusqu'à la fin du mois de Juin, et par conséquent, les arrêts de paiement en cours d'année ne permettraient pas d'assurer le maintien du cours.
- 2- **LES INSCRIPTIONS SE FONT EN LIGNE VIA LA PLATEFORME HELLOASSO**
  - Soit en 1 fois à l'inscription ( remise -5%)
  - Soit en 3 fois prélevées : le jour de l'inscription – 05/01/2026 – 05/04/2026.
  - Soit en 9 fois prélevées le jour de l'inscription puis le 5 de chaque mois jusqu'au 5 juin (formule valable pour toute inscription validée avant le 25 Octobre)

Si l'inscription en ligne n'est pas possible, en accord avec la direction vous pourrez régler par chèque sur les mêmes modalités de paiement qu'avec le prélèvement HelloAsso, et avec pour condition, la remise de la totalité des chèques à l'inscription, qui seront déposés aux dates indiquées ci-dessus.

Pour les cas spécifiques qui ne peuvent réaliser l'inscription en ligne, voir avec la direction.

**IMPORTANT : LES FACILITES DE PAIEMENT N'ENLEVENT PAS L'ENGAGEMENT ANNUEL.**

Aucune inscription ne sera validée sans la totalité du paiement ou les différents chèques pour l'année.

- 3- Les cours suivent la période scolaire Zone A. L'école finissant le vendredi soir, nous finissons le samedi. Cependant, les professeurs peuvent décider de donner des cours pendant les vacances (rattrapage, répétition gala etc...).
- 4- Les cours sont maintenus lors des jours fériés (hors vacances scolaires) selon la disponibilité du professeur, cependant si les cours n'étaient pas assurés ce jour-là, ils seraient rattrapés (la date de rattrapage est envisagée après concertation entre les élèves et le professeur).

## LE GALA

GALA 2026 : 22 et 23 MAI 2026 ( à confirmer). Les répétitions sont à prévoir Dim.17 Mai et Mer. 20 Mai | L'association s'engage à confirmer les dates de répétitions et gala dès qu'elle en a la validation auprès des structures. Les danseurs (parents pour les mineurs) s'engagent à bloquer dès maintenant ces dates afin d'être disponibles.

- 1- Le gala est obligatoire pour les enfants. Il est facultatif pour les adultes ; cependant, ils s'engagent à faire connaître leur choix avant le 31 janvier (pour l'organisation et les costumes).
- 2- La direction s'engage à fournir le plus possible les costumes du gala. Si vous deviez en fournir, ils resteraient votre propriété.
- 3- En cas de désistement pour le gala, une fois le costume commencé (Mars 2026), une participation sera exigée.